

## EXTRAIT DE DELIBERATION N°9

**CFVU  
DU 2 OCTOBRE 2025**

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 11

### **Relevé des délibérations de la CFVU du 12.06.2025**

Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 12 juin 2025 (Cf. annexe n°1).

### **VOTE :**

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 14
  - **Pour** : 14
  - **Contre** : 0

*Fait à Besançon, le 2 octobre 2025*

**Professeur Pascal VAIRAC**  
**Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM**





**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE**  
**SUPMICROTECH**

***Séance du jeudi 12 juin 2025 – 14 h 30***

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Le DGS fait état des membres présents. 13 membres votants sont présents, le quorum est atteint. La séance est ouverte par le Directeur de l'École qui reprend son poste de Président du CAC et de la CFVU puisque le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante ne peut pas assurer la présidence de la séance pour des raisons personnelles. Le Directeur énonce l'ordre du jour.

**Remarque :**

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 20 MARS 2025**

Une erreur est notée en bas de la page 2. L'anagramme "CA" ("cette proposition est acceptée par les membres du CA") est remplacée par l'anagramme "CFVU".

Une remarque est faite sur une action à mener, évoquée lors de la précédente CFVU, qui n'a pas encore été mise en œuvre, à savoir "Le Directeur adjoint reviendra auprès des membres de la CFVU au mois de juin en cas de reliquat de crédits" (page 3). Il est demandé de discuter prochainement des reliquats de crédits.

Concernant l'évaluation des stages, page 5, une remarque est faite sur le niveau attendu en termes de compétences. Une précision est attendue entre l'évaluation des stages d'immersion et celle des PFE. Le Directeur rappelle que dans le PV de délibération de la séance, il est précisé que sur les grilles d'évaluation, il est attendu un niveau 3 pour les stages et un niveau 4 pour les PFE. Les étudiants demandent que le niveau minimum attendu leur soit communiqué et que cela apparaisse sur la feuille d'évaluation.

Le Directeur soumet l'approbation du relevé de délibérations de la CFVU du 20 mars 2025 au vote.

**Les membres de la CFVU approuvent le procès-verbal des délibérations de la CFVU du 20 mars 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 13 ; suffrages exprimés : 13)*

➤ **DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE SUPMICROTECH AU COLLÈGE DE PREMIER CYCLE DE L'UMLP**

Les statuts ont été joints aux documents préparatoires.

Le Directeur rappelle que dans le cadre du nouvel Établissement Public Expérimental, dans lequel l'École est établissement-composante, la structure principale s'articule autour de 4 Instituts dont l'Institut de Technologie, ainsi qu'un socle de base représenté par le collège de premier cycle englobant toutes les formations de premier cycle avec les licences et formations bac+3.

Le collège de premier cycle coordonne la politique de formation des premiers cycles. Il a pour objectifs : mieux accueillir et orienter les étudiants, disposer d'une offre de formation répondant à

la diversité des profils des étudiants, favoriser la réussite des étudiants, contribuer au partage et au développement de pratiques pédagogiques et d'actions transversales pour assurer une approche interdisciplinaire.

Concernant la constitution du collège de premier cycle, il est précisé que le Directeur de chaque établissement-composante impliqué dans les formations de premier cycle intègre le collège. L'École ne proposant pas de formation de premier cycle, il n'est pas représenté. Par ailleurs, parmi les 7 membres des personnels de l'uMLP, 1 membre élu par et parmi des personnels de la CFVU de SUPMICROTECH, intègre le collège de premier cycle.

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante a fait un appel à candidatures pour désigner le représentant de l'École au sein du collège de premier cycle de l'uMLP. Une seule candidature a été reçue, celle de Michel DEVEL. Le Directeur demande s'il y a d'autres candidatures. La réponse est négative.

Le Directeur précise que si l'École était amenée à proposer une formation de premier cycle, il serait alors représenté au sein du collège de premier cycle de l'uMLP.

La durée du mandat est de 5 ans et ne peut pas excéder des mandats des représentants des personnels siégeant au sein de la CFVU. Le nombre de mandats des représentants des personnels est limité à 2. Pour SUPMICROTECH, le mandat vaut jusqu'à 2026 (des élections auront lieu fin 2026).

Il est prévu au moins 2 réunions par an. Il est possible qu'il y en ait davantage.

Suite à une question, il est précisé que le grade de Bachelor proposé aux étudiants de l'École n'est pas considéré comme un diplôme de premier cycle.

Michel DEVEL quitte la séance durant la durée du vote.

Le Directeur propose un vote à main levée.

**Les membres de la CFVU désignent Michel DEVEL comme représentant de SUPMICROTECH au collège de premier cycle de l'uMLP à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 12)*

Michel DEVEL rejoint la séance.

Le Directeur annonce le résultat à Michel DEVEL et le remercie pour sa candidature.

#### **> APPROBATION DES MONTANTS RELATIFS A LA CVEC (CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS)**

Le Directeur rappelle qu'un appel à projets pour les élèves a été lancé durant le printemps 2025. La Commission CVEC s'est réunie le 5 juin 2025 de 12h à 14h afin d'étudier les dossiers.

La composition de la Commission CVEC est rappelée :

- Pierre GRAILHE - Président de la commission
- Firmin VARESCON - Coordinateur aux Formations
- Solenne RICOCHON - BIATS élue du CFVU
- Fanny JEANROY - Responsable de la Sous-direction politique de site du CROUS BFC
- Émilie CAMELIN - Chargée de mission Vie étudiante / Lutte contre les VSS - Région Académique
- Paul KRATZ - En remplacement de Martin PLAUT - Président des élèves
- Bastien STEFANELLO - Membre élu du CA
- Dai BERNARD - Membre élu du CFVU
- Manon LEYDIER - Trésorière du BDE
- Théo LENOIR - Président du BDS

Le budget disponible pour cette campagne est de 14 227,24 €.

54 projets ont été déposés pour une demande de 75 941 € dont 11 825,50 € de cofinancement des porteurs de projets. 28 dossiers ont été refusés par la Commission, représentant 55 340 €. 26 dossiers ont été acceptés, soit 17 177,45 € de financement.

L'écart de 2 950,21 € par rapport à l'enveloppe disponible sera mis à l'équilibre par 3 000 € issus de la déprogrammation de l'AAP A24 (la subvention accordée au Mu Artisanat n'a pas été exécutée)

et accordés au BDS, dans le cadre de ce nouvel appel à projets, pour le financement de la location de bus.

Le responsable du service Scolarité et Vie de l'élève est remercié pour son implication et son travail de rénovation du processus de l'AAP CVEC.

Le Président de la Commission remercie l'implication de la Trésorière du BDE dans le suivi du processus.

Une remarque est faite sur les projets non éligibles et la capacité des étudiants à répondre à un appel à projets. Il est précisé qu'un certain nombre de projets s'avèrent être "exotiques". Un travail "pédagogique" d'accompagnement à la réponse d'un appel à projets doit être envisagé. Le DGS précise qu'il existe une inadéquation entre la dynamique de la vie étudiante à l'École et la vocation de la CVEC s'adressant à tous les élèves, ce qui justifie en partie la non-éligibilité de certains dossiers.

Les étudiants mettront en place une communication ciblée pour les futurs projets CVEC.

Il est suggéré que la Commission CVEC rédige un document afin de cadrer davantage l'appel à projets CVEC. Le document sera présenté à la prochaine séance de CFVU.

Le Président de la Commission CVEC invite les étudiants à la communication.

Le Directeur soumet les montants relatifs à la CVEC au vote.

**Les membres de la CFVU approuvent les montants relatifs à la CVEC à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 13 ; suffrages exprimés : 13)*

#### ➤ **AVIS SUR LES REGLEMENTS DE SCOLARITE**

Concernant le règlement de scolarité au titre de la formation FISE, les modifications proposées sont les suivantes :

- Titre 3, article 3.4 : ajout d'un point sur le retard du rapport à la scolarité. En cas de retard, le redoublement du semestre de stage de l'élève sera prononcé.  
Une discussion s'ensuit, notamment d'un point de vue juridique et le risque de recours. La notion de "cas de force majeur" est discutée.  
Il est proposé de supprimer "quelque nature que ce soit" et de remplacer cette formulation par "en cas de force majeure".
- Titre 3, article 3.8 : sur demande des étudiants, l'École peut leur attribuer le grade de Bachelor Sciences et Technologies
  - Le grade de Bachelor est délivré par un jury d'attribution du Bachelor
  - Elève ayant validé 60 ECTS en cycle d'ingénieur

Une correction est apportée : "à la demande de l'élève une attestation du grade de Bachelor en Sciences et Technologies de SUPMICROTECH **peut être attribuée**".

- Titre 4, article 4.5
  - Aménagement d'étude :
    - Situation de handicap :
      - ✓ Un livret d'accueil pour les élèves en situation de handicap existe
      - ✓ Processus passant par le Service de Santé des Étudiants (SSE) au plus tard dans un délai de 30 jours après la rentrée universitaire
    - Engagement étudiant (élargissement des statuts éligibles) :
      - ✓ Étudiant entrepreneur
      - ✓ Étudiant responsable associatif (président, vice-président, trésorier ou secrétaire au sein de l'association du Bureau des élèves, du Bureau des sports ou du Gala de SUPMICROTECH)
      - ✓ Étudiant sportif (bon niveau - haut niveau)
      - ✓ Étudiant artiste (musicien, arts du spectacle)
      - ✓ Étudiant élu de mandat local, régional ou national
      - ✓ Étudiant salarié

- Titre 5, article 5.1 :
  - Mobilité non obligatoire pour les élèves internationaux ayant fait leur cycle préparatoire à l'étranger
  - Certification TCF de niveau B2 en français pour les élèves internationaux,
  - Prise en charge (financière) pour le Linguaskill d'une seule session au sein de l'Établissement (2 auparavant)
- Titre 6, article 6.1 : Règles de justification des absences / Tableau exhaustif des absences justifiées et injustifiées

Concernant le règlement de scolarité au titre de la formation FISA, les modifications proposées sont les mêmes sauf pour l'aménagement seulement pour le handicap et pour le tableau des absences justifiées.

Une remarque est faite sur le terme "étudiant" qui n'a pas été remplacé par "apprenti" dans le règlement FISA. Une relecture sera faite.

Le Directeur précise qu'en raison de la délégation du CA au Directeur, les règlements de scolarité approuvés par la CFVU passeront en vigueur à la rentrée 2025 sans vote du CA.

Le Directeur demande l'avis des membres de la CFVU concernant les modifications apportées aux règlements de scolarité.

**Les membres de la CFVU approuvent les modifications des règlements de scolarité FISE et FISA (1' vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 12)*

Le vote contre est argumenté par le fait que l'École ne propose qu'une seule session gratuite de TOEIC. Le Directeur entend la remarque.

#### ➤ **MODIFICATION DU PROGRAMME DE FORMATION FISA SPECIALITE MECANIQUE**

La proposition est d'introduire un module de "Microtechnologies salle blanche" pour 20 heures par élève (8h CM, 4h TD, 8h TP).

2 alternatives sont proposées : ajouter 20h de plus à la maquette, ce qui respecterait encore les réglementations de la CTI, ou ne pas augmenter le volume horaire global en remplacement du module de mécanique générale de 32h par ce nouveau module.

Le Directeur suggère de rajouter le module proposé, ce qui respecterait la limite des 1 800 heures de formation. Il invite au débat.

Il est précisé que le service mécanique ne peut pas assurer les heures cette année. Par ailleurs, les élèves ne sont pas motivés par le module mécanique générale.

Il est discuté de modifier la désignation de la spécialité, car il s'agit plus de la gestion de production que de la mécanique (ISP), ce qui serait davantage cohérent avec le contenu de la formation.

Le Directeur mentionne que si les ressources humaines ne sont pas suffisantes pour assurer le module de mécanique générale, la solution s'avère être évidente.

**Suite aux discussions, la proposition est la suivante : remplacer le module de mécanique générale par le nouveau module "microtechnologies salle blanche".**

Le Directeur soumet les modifications du programme de formation FISA spécialité Mécanique au vote.

**Les membres de la CFVU approuvent les modifications du programme de formation FISA spécialité mécanique à l'unanimité des votants (1 vote contre, 0 abstention).**

*(Votants : 12 ; suffrages exprimés : 12)*

Suite au vote, le Directeur souligne qu'il est dommage de supprimer complètement la mécanique de cette filière. Dans le cadre de la réflexion APC, il n'est pas interdit de revenir sur cette décision à l'avenir.

La question de renommer la spécialité sera à débattre.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée en amont de la séance.

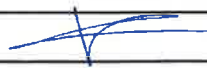
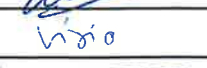
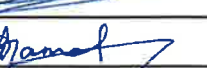
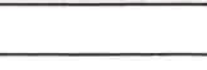
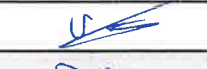
Le Directeur remercie les membres de la CFVU et clôt la séance.

La séance est levée à 16 h 00.

\*\*\*\*\*

# **LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE SUPMICROTECH**

📅 **le Jeudi 12 juin 2025 - 14h30**

|                            | Pouvoir donné à | Signatures                                                                            |
|----------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| VAIRAC Pascal              |                 |    |
| VARNIER Christophe         |                 |                                                                                       |
| ABDEL HAFIZ Moustafa       |                 |    |
| DEVEL Michel               |                 |    |
| DIELEMANS Christophe       |                 | P. Vizio                                                                              |
| GILBIN Alexandre           |                 |    |
| NAMAH Gawtum               |                 |    |
| PHAN HUY Kien              |                 |   |
| RAMASSO Emmanuel           |                 | P. Vizio                                                                              |
| SKEET-BURE Sarah           |                 |  |
| BERNARD Daï                |                 | P. Vizio                                                                              |
| CABAT Cloé                 |                 |                                                                                       |
| CAILLOUX Mathieu           |                 |                                                                                       |
| LEIBER Chârlène            |                 |                                                                                       |
| MARQUANT Eléonore          | Excusée         |                                                                                       |
| OLIVIERO Victor            |                 | P. Vizio                                                                              |
| ROY Paul                   |                 |                                                                                       |
| TEBIB Shani                |                 |                                                                                       |
| ASSIER Luc                 |                 |                                                                                       |
| CAPDET Sarah               |                 |                                                                                       |
| RICOCHON Solenne           |                 |  |
| VERNIER David              |                 |  |
| CAGNE Laurent              |                 |                                                                                       |
| MANGENOT Laurence          | Excusée         |                                                                                       |
| BATAILLE Emmanuel          | Excusé          |                                                                                       |
| MOUTURIER-GRILLOT Delphine | Excusée         |                                                                                       |
| VARESCON Firmin            |                 |  |
| MAUPIN David               |                 |  |
| ROBERT Eric                | Excusé          |                                                                                       |

GALPÉ P. are

Inite

